

Image not found or type unknown



Quel action engager pour divorcer d'un manipulateur narcissique

Par **Alex177**, le **15/02/2012 à 13:20**

Bonjour,

Bonjour, ma mère est dans une situation d'impasse. Elle vit depuis 22 ans avec un manipulateur narcissique et souhaiterait divorcer car elle ne supporte plus cette situation familiale et à peur pour l'avenir de ma petite soeur qui a beaucoup de mal à poursuivre ses études dû à l'ambiance qui règne à la maison. J'aimerais savoir quel divorce est le plus approprié ? Peut-on parler de "faute" ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **amajuris**, le **15/02/2012 à 13:30**

bjr,

la meilleure solution, à mon avis, c'est que votre mère quitte son mari et après 2 ans de séparation, demande le divorce pour altération difficile du lien conjugal qui automatiquement accordé par le juge.
la notion de faute englobe souvent les violences et à un degré moindre le divorce mais pas la manipulation difficile à prouver.
cdt

Par **Alex177**, le **15/02/2012 à 14:24**

Merci pour votre réponse. Mais si ma mere quitte le domicile conjugale mon pere pourra engager une action pour abandon de domicile et cela sera nefaste non ?

Par **amajuris**, le **15/02/2012 à 16:18**

pas forcément si elle peut avoir des preuves de son comportement (témoignage).

conditions du divorce pour faute:

Un des époux peut demander le divorce pour faute si son conjoint a commis une violation grave ou renouvelée des devoirs et obligations liés au mariage, rendant intolérable le maintien de la vie commune.

Les faits sont laissés à l'appréciation du juge.

cdt

Par **Marion2**, le **15/02/2012 à 16:53**

Bonjour,

Que votre Mère contacte très rapidement un avocat et lui demande de procéder à un référé (procédure d'urgence) pour avoir l'autorisation de résidence séparée.

Qu'elle se rende au greffe du Tribunal de Grande Instance et qu'elle demande la liste des avocats spécialisés.

Voir aussi si elle a droit l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle selon ses revenus.

Cordialement.

Par **Alex177**, le **16/02/2012 à 10:05**

Merci à tous pour votre aide. Dans la situation de ma mère il est très difficile d'engagé rapidement ces procédure car elle se sent en tor (alors qu'elle ne l'ai pas)

Elle a été contraint par mon pere depuis 10 ans de ne plus visiter sa famille pour des raisons puéril et incompréhensibles de mon point de vue. Aussi je sais que dans mon enfance j'ai été privé de ma grand mere maternel toujours du au caractère égocentrique de mon père.

Aujourd'hui j'ai 21 ans et je commence seulement à renouer de vrai liens familiaux avec la famille de ma mère (qui elle aussi a enfin retrouvé un de ses frères a cause de sa detresse et de son mal etre, ils veulent la soutenir...) et c'est comme cela que je me suis rendu compte du comportement manipulateur de mon pere (même si j'avais eu des ecchos dans l'enfance mon pere a toujours retourné la situation à son avantage) Est ce que cela peut entrer en ligne de compte pour un divorce ?

Par **Marion2**, le **16/02/2012 à 10:42**

Bonjour,

Il faut que votre mère contacte un avocat.